



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 mai 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Seizième session

Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 7-17 juin 2011

Point 2b) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la deuxième partie de la seizième session

Note du Président*

I. Introduction

1. La deuxième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) se tiendra à Bonn (Allemagne) du 7 au 17 juin 2011.
2. Il est rappelé aux Parties que l'ordre du jour annoté de la session figure dans le document FCCC/KP/AWG/2011/1. Le Président tient également à rappeler aux Parties les points abordés dans sa note relative au déroulement de la première partie de la seizième session, dont la plupart restent d'actualité. Les questions soulevées par le Président et les Parties pour susciter un débat dans le cadre du groupe de contact au sujet des problèmes relevant de la politique générale peuvent être consultées sur le site Web de la Convention et conservent toute leur pertinence pour la reprise de la session¹.
3. La présente note a pour objet de faire part aux délégations de réflexions sur la première partie de la seizième session et de les informer de l'organisation des travaux envisagée pour la deuxième partie.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les première et deuxième parties de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

¹ http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/4577.php.

II. Réflexions sur la première partie de la seizième session

4. À la séance plénière de bilan tenue le vendredi 8 avril 2011 à Bangkok (Thaïlande), le Président a résumé les discussions et mis en avant les thèmes suivants:

- a) Constat selon lequel il convient de clarifier sur le plan politique l'avenir du Protocole de Kyoto, notamment la question d'une deuxième période d'engagement;
- b) Meilleure compréhension des liens entre les règles et les objectifs;
- c) Large accord sur le fait que les règles doivent garantir l'intégrité environnementale;
- d) Constat général selon lequel tant des règles que des objectifs s'avèrent nécessaires afin d'arrêter définitivement les engagements des Parties visées à l'annexe I pour une deuxième période d'engagement;
- e) Utilité largement reconnue d'une analyse portant sur la façon dont le choix des règles pourrait influencer sur le niveau d'ambition des annonces faites par les Parties.

5. Le Président croit comprendre que les Parties ont apprécié la teneur et la structure des débats du groupe de contact au cours de la première partie de la session et note qu'elles souhaiteraient poursuivre ces débats durant la deuxième partie.

III. Méthode de travail

6. Comme le Groupe de travail spécial l'a décidé à Bangkok, le Président a demandé que le rapport de l'atelier sur les hypothèses et les conditions relatives à la réalisation d'objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie par les pays développés parties soit communiqué lors de la deuxième partie de la seizième session, en tant que contribution supplémentaire aux travaux et aux débats correspondants du Groupe. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2011/7.

7. Le Président note que le document technique sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de la part des pays développés parties: hypothèses, conditions et comparaison de l'ampleur des efforts de réduction des émissions, que doit examiner le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, porte sur des questions dont le Groupe de travail spécial est actuellement saisi. Ce document technique est publié sous la cote FCCC/TP/2011/1.

8. Le Président entend reprendre la session par une courte séance plénière le mardi 7 juin pour donner aux groupes une occasion de faire des déclarations. La plénière sera suivie, le mercredi 8 juin, par la reprise des travaux du groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour, sous la présidence du Président du Groupe de travail spécial.

9. Dans la décision 1/CMP.6, il a été demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre ses travaux sur les propositions à présent rassemblées dans le document FCCC/KP/AWG/2010/18/Add.1. Le Président note que les chapitres du document précité portent non seulement sur des aspects techniques, mais également à des degrés divers, sur des grands problèmes et des enjeux politiques non résolus. Le Président donnera aux Parties la possibilité de se consulter de manière informelle sur les moyens de faire progresser ces travaux. Il souhaite remercier ceux qui se sont déclarés prêts à faciliter ces travaux.

10. Les consultations informelles sur la formation d'un groupe juridique, conduites par le Vice-Président du Groupe de travail spécial, ont laissé entrevoir un large soutien en faveur de l'idée de réunir un tel groupe en juin. La portée des travaux qu'il pourrait entreprendre doit certes faire l'objet de consultations supplémentaires, mais la question des

options juridiques permettant de remédier à un hiatus éventuel entre la première et la deuxième périodes d'engagement semble intéresser chacun. Le Président a donc pris des dispositions pour faciliter les réunions du groupe juridique au cas où le groupe de contact déciderait de convoquer celui-ci au cours de la deuxième partie de la session.

11. Le Président consultera les Parties avant la session pour s'entretenir avec elles de l'organisation de la deuxième partie et des résultats attendus. Les Parties pourront faire part au Président et au Vice-Président de leurs points de vue concernant les activités du Groupe de travail spécial durant la deuxième partie de la session et au-delà. Tous les groupes de même que les Parties sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat s'ils souhaitent rencontrer le Président et le Vice-Président. Il leur est également loisible de contacter directement le Président et le Vice-Président sur telle ou telle question.
